

DEC133288DR06

**Décision portant nomination de Mme Chrystel Beaufiles aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la formation de recherche en évolution n°3564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS portant création de la formation de recherche en évolution n°3564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire et nommant M. Alain Durand en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 19 septembre 2013 ;

Considérant que Mme Chrystel Beaufiles a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS les 03, 04 27 et 28 mai 2010 et les 28 et 29 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Chrystel Beaufiles, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la formation de recherche en évolution n°3564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, à compter du 24 octobre 2013

Mme Chrystel Beaufiles exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Chrystel Beaufiles est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 24 octobre 2013

Le directeur de l'unité  
**Alain Durand**

Visa du délégué régional du CNRS  
**Philippe Piéri**

Visa du président de l'Université de Lorraine  
**Pierre Mutzenhardt**